**Règlement du challenge Marche Nordique**

L’objectif de ce challenge est de promouvoir la Marche Nordique dans les clubs par un classement des clubs en fonction du nombre de participants dans les épreuves retenues au challenge en remplacement du classement individuel en fonction du temps réalisé.

1. Pour être classé, le participant devra être licencié dans un club FFA de l’Aude
2. Le challenge concerne les catégories à partir de junior (18 ans et plus)
3. Chaque arrivant aux épreuves retenues pour le challenge et répondant aux critères 1 et 2 marquera 1 point pour son club
4. Le club vainqueur du challenge sera celui qui aura le plus de points à l’issue de la saison qui débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre de l’année considérée
5. Les organisateurs d’épreuves de Marche Nordique souhaitant inscrire celles-ci au challenge devront s’associer à club FFA de l’Aude qui sera le garant du respect du règlement
6. Les épreuves participant au challenge sont déterminées par la commission départementale de Marche Nordique du CDA
7. Les épreuves de Marche Nordique retenues pour la saison 2017 sont :

La Marche Nordique du Gruissan Phoebus Tour à Gruissan le 11/02/2017

La Marche Nordique des Foulées des éoliennes à Névian le 5/03/2017 (individuel ou relais)

La Marche Nordique du Trail de Fontfroide à Narbonne le 19/03/2017

Les 3 parcours de la journée départementale de Marche Nordique à Castelnaudary le 8/05/2017

La Marche Nordique de la course des vents le 12/11/2017

La Marche Nordique du cross de la cité à Carcassonne le 3/12/2017

Chaque organisateur devra mettre en place un moyen d’identifier le marcheur nordique arrivant à son épreuve (dossard, …)

Un référent sera désigné pour chaque épreuve et aura en charge l’envoi des résultats (nom des **arrivants** avec club d’appartenance) aux responsables de la commission de Marche Nordique Yann GAUTIER et Patrick BARDY

Chaque organisateur est libre de déterminer le montant de l’inscription et la remise de lots par tirage au sort ou autre.